

**MASSÉRAC** Les infos 1/11/19

## Magie et Père Noël : la fête !

L'association de parents d'élèves de l'école Robert-Deschamps a proposé, le 7 décembre, un après-midi de Noël. Un parfum de fête avant l'heure avec l'arrivée du Père Noël et sa boîte pleine de friandises et de chocolats. Mais avant cela, ils ont applaudi le spectacle de magie de Jerry Nut's. Les parents et leurs enfants sont repartis avec des photos souvenirs, tandis que les membres de l'APE et de l'amicale ont distribué des cadeaux aux enfants. Tout ce beau monde s'est ensuite retrouvé pour le traditionnel marché de Noël pour clore cette journée festive.



**MASSÉRAC** Les infos 23/01/19

## Deux rivières : repas le 14 février



Le 9 janvier, Martine Michou a présidé l'assemblée générale annuelle du Club des deux rivières en présence d'une cinquantaine d'adhérents. L'association a invité à cette occasion Jules Daniel et Patrick Calvez, membres de la fédération départementale de Générations Mouvement. La présidente a fait le point sur les

effectifs qui sont de 65 adhérents dont trois nouveaux.

Le bureau a annoncé l'agenda 2019 avec les dates majeures. Le repas du club aura lieu le 14 février, une soirée sera organisée en mai prochain (destination non définie pour l'instant), le 1<sup>er</sup> juin se déroulera un tournoi de pétanque, suivra le pique-nique

interclubs prévu à Derval le 11 juillet. Le tournoi interclubs se fera à Guéméné-Penfao le 19 juillet. La remise des trophées sera jumelée au repas interclubs le 20 septembre. Enfin, le repas de reprise est programmé pour le 16 novembre.

À l'issue de cette réunion, l'assemblée a partagé la traditionnelle galette des rois.

**MASSÉRAC** Les infos 15/01/19

## Vœux : des halles commerciales et le PLU



Fabrice Sanchez, maire, a présidé, dimanche matin, la cérémonie des vœux de 2019. Et comme tous les ans, la population communale était présente en nombre. Pour l'élu, ces vœux sont synonymes de faire rencontrer les élus, le personnel communal, les responsables associatifs, les acteurs de la vie locale et l'ensemble des habitants. Pour Fabrice Sanchez, c'est important de véhiculer des messages positifs par les temps qui courent. « Cela passe par la valorisation de toutes les actions menées sur la commune et le travail de qualité entrepris par le personnel de la commune. Sans oublier, bien évidemment, la solidarité notamment auprès des plus fragiles. Une valeur sûre et précieuse sur des territoires ruraux comme Massérac. »

En ce qui concerne les projets; le maire a annoncé le retard qui sera pris pour la création des halles commerciales. « Ce retard s'explique par le fait que l'instruction du permis de construire du Sdis considère le projet comme un établissement recevant du public rattaché à la salle polyvalente, et non une simple pergola. Les délais et les contraintes sont donc plus importants. Cela dit, les halles verront bien le jour prochainement. »

Autre retard constaté, celui de la modification du PLU. « Nous souhaitons vérifier la faisabilité du futur aménagement de la zone au-dessus de l'actuel lotissement avant de valider définitivement le PrU en conseil municipal. Il faudra donc trouver des investisseurs privés avant de voter la modification du zonage concerné. »

Par ailleurs, pour ce qui est de l'inquiétude et des nuisances causées par les ravens-party, Fabrice Sanchez a alerté le sous-préfet. Le maire proposera, avant l'été prochain, un arrêté limité dans le temps et dans l'espace.

L'élu a également fait un peu de pédagogie sur le nouveau système de gestion des déchets par Redon agglomération. « Des poubelles individuelles seront mises en place avec un bac jaune pour les em-



Fabrice Sanchez, maire.

ballages et objets recyclables et gris pour les déchets ménagers. »

Pour 2019 sont également au menu, un nouveau jeu pour l'aide de jeux, un nouveau matériel informatique et numérique destiné à l'école, la rénovation du City, quelques aménagements de la voirie, une réflexion sur la création d'une liaison douce entre le groupe scolaire, la salle polyvalente et la gare, la protection par vidéo du terrain de football et du local de la voirie...

Fabrice Sanchez a affirmé sa volonté d'être attentif sur les arrêts de la gare, l'accompagnement du tissu associatif, et sur les bénévoles et autres acteurs de la vie locale.

**MASSÉRAC**

**Club des deux rivières.** Assemblée générale avec la traditionnelle galette des rois ce mercredi 9 janvier, à 14 h, à la salle polyvalente.

**MASSÉRAC** Les infos 30/01/19

## Infiltrations d'eau à l'école : 113000 € pour la commune ?

La commune de Massérac et le Service public industriel et commercial (SPIC) de l'école Robert-Deschamps ont attaqué mercredi 23 janvier au tribunal administratif de Nantes les entreprises intervenues sur la construction du groupe scolaire en 2009, il y a dix ans.

L'architecte, le bureau d'études techniques, le contrôleur technique, l'électricien, leur technique, l'électricien, leur couvreur et la menuiserie se sont en effet vus réclamer par la mairie 140 000 euros pour ses travaux de reprise et 5 000 euros de plus pour les frais d'expertise.

Le SPIC a de son côté demandé aux juges de condamner les entreprises à lui verser près de 90 000 euros au total pour sa « perte de production d'électricité » et ses propres frais d'expertise : des infiltrations d'eau avaient été constatées peu après la mise en service de l'école au niveau des panneaux photovoltaïques qui avaient été installés sur sa toiture.

Le rapporteur public, dont les avis sont souvent suivis par les juges, a confirmé l'existence de « nombreuses traces » de fuites ; les élèves avaient même été « interdits » de circuler dans un couloir de l'école, a-t-il souligné dans ses conclusions.

À la lecture du rapport de

l'expert, il estime que les « anomalies » constatées sont imputables à l'architecte et au bureau d'études : c'est à eux qu'il revenait de « superviser » le chantier, considère le rapporteur public.

**UNE POSE « NON PROFESSIONNELLE »**

Mais c'est surtout l'électricien qui pourrait voir sa responsabilité engagée : la pose des panneaux photovoltaïques par un de ses sous-traitants a été « non professionnelle », estime le magistrat.

Ce dernier a préconisé en conséquence de lui faire payer 65 % des 113 000 euros auxquels pourrait prétendre la commune. Le reste se répartirait entre l'architecte (15 %), le bureau d'études (15 %), le contrôleur technique (5 %), le couvreur (2,5 %) et la menuiserie (2,5 %). Tous devraient aussi verser 750 euros chacun à la mairie de Massérac pour ses frais de justice.

Le recours du SPIC de l'école pourrait en revanche être écarté, selon le rapporteur public : il n'a « pas la personnalité morale » pour introduire une requête devant la justice administrative, selon lui. La décision sera rendue dans un mois.

GF (Press'papier)

# Usine du Paradet : réponses autour de pesticides dans l'eau

Face aux problèmes soulevés par la minorité municipale (Les Infos du Pays de Redon de la semaine dernière), Pascal Duchêne, maire de Redon réagit.

« L'ESA métolachlore est un métabolite (produit de dégradation dans l'environnement) du S-métolachlore utilisé comme désherbant dans les cultures du maïs.

Le paramètre ESA métolachlore est suivi par Véolia sur la filière de traitement du Paradet et sur l'eau brute avant traitement depuis 2016 sans dépassement de la limite de qualité réglementaire fixée à 0,1 µg/l.

**Pas de risque sanitaire.** Le dépassement de cette limite de qualité fixée actuellement à 0,1 µg/l pour la majorité des pesticides et de leurs métabolites ne représente pas un risque sanitaire pour les consommateurs ; elle correspond aux limites de détection des méthodes analytiques disponibles.

Cette limite de qualité est à différencier de la valeur sanitaire maximale (VMAX), qui elle est calculée spécifiquement pour chaque molécule au regard de son impact potentiel sur la santé des consommateurs.



**Pascal Duchêne le déclare : « L'eau à Redon est de bonne qualité et nous veillons continuellement pour qu'elle le reste. »**

En-dessous du seuil de cette VMAX, l'eau distribuée par le réseau public peut être consommée sans risque sanitaire. La VMAX pour l'ESA métolachlore est actuellement fixée à 510 µg/l au niveau national.

Dans le cadre de ce suivi, une analyse a été réalisée le 17 juillet 2018, son résultat (0,16 µg/l) ; résultat plus de 3 000 fois

inférieur à la VMAX) a été connu le 31 août 2018. En réaction, Véolia a mis en service le 1<sup>er</sup> septembre 2018 le traitement du charbon actif en poudre au taux de 5g/m<sup>3</sup>.

Le 7 septembre 2018, Véolia fait réaliser une analyse ESA métolachlore. Le résultat de cette analyse (0,08µg/l) a été connu le 19 octobre 2018.

**Renforcement du charbon actif.** Le renforcement du traitement au charbon actif en poudre a permis dès le 11 septembre 2018 de diminuer la concentration en ESA métolachlore dans l'eau traitée et faire qu'elle soit inférieure à la limite de qualité fixée 0,1 µg/l. L'analyse du prélèvement du 11 octobre le confirme.

La concentration en ESA métolachlore de l'eau à la sortie de l'usine du Paradet a été en dépassement entre le 17 juillet et le 11 septembre 2018.

Le 25 septembre 2018, la Ville a demandé à Véolia de vérifier l'état de saturation du charbon actif en grains (dispositif permettant le traitement des pesticides).

Le résultat de ces mesures montrait que le charbon actif en grains avait encore une capacité épuratoire. Malgré cela, la Ville a demandé à Véolia le 26 octobre 2018 de procéder au renouvellement du charbon actif en grains dans les 3 filtres (soit 45 m<sup>3</sup>). Cette prestation a été réalisée les 15 et 16 novembre 2018.

Un suivi analytique renforcé du paramètre ESA métolachlore sur l'eau brute et l'eau traitée est mis en place mensuellement depuis novembre 2018 afin de suivre plus précisément ce paramètre.

Véolia a fait réaliser une analyse ESA métolachlore sur l'eau traitée le 17 décembre 2018. Le résultat conforme de cette analyse (<0,01 µg/l) a été connu le 4 janvier 2019, il est 10 fois inférieur à la limite de qualité. La dernière analyse sur ce paramètre a été réalisée le 9 janvier 2019 et le résultat,

connu le 15 janvier dernier, est également conforme.

**La Ville pas inactives.** La Ville n'est pas restée inactive puisque dès le 1<sup>er</sup> septembre un plan d'actions suivi a été mis en place avec Véolia.

Véolia réalise en interne des analyses d'autocontrôle complémentaires destinées au fonctionnement et au suivi des étapes de traitements sur l'usine du Paradet. Ce sont ces analyses qui ont permis de détecter la présence d'ESA métolachlore et de déclencher la mise en œuvre et le renforcement des traitements nécessaires.

**Quid des métabolites ?** Pour information, un avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est attendu prochainement concernant les métabolites. En effet, l'ANSES doit se positionner pour établir la liste des métabolites dont le suivi serait ou non "pertinent".

En fonction des décisions qui seront prises par les autorités sanitaires, l'Ars (Agence régionale de santé) Bretagne sera ainsi amenée à intégrer ou non ce paramètre à la liste des 180 molécules de pesticides déjà suivies sur la Région Bretagne dans le cadre du contrôle sanitaire fixé au titre des dispositions réglementaires en vigueur.

Les résultats des analyses réalisées par l'Ars Bretagne sur l'eau brute, sur l'eau traitée en sortie d'usine et sur l'eau distribuée sont affichées en mairie conformément aux obligations réglementaires, elles sont également consultables sur le site internet de la Ville et le site du Ministère chargé de la santé.

**Modernisation de la filière de traitement.** Pour rappel en 2007, la Ville de Redon avait modernisé la filière de traitement de l'usine du Paradet en intégrant les équipements nécessaires au traitement des matières organiques et des pesti-

cides (entre autre charbon actif en grains et en poudre) pour un coût de travaux de 1 000 000 €, sans bénéficier de subvention et sans augmenter le prix de l'eau.

**Out les produits phytosanitaires.** Depuis 2007 également, la Ville a supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires dans ses espaces verts, et a obtenu en 2017 le prix zéro phytocide de la Région Bretagne en supprimant l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières et sur les stades.

La Ville a pour cela fait l'acquisition d'un broyeur (paillage des arbustes), elle a développé le désherbage thermique, mécanique et désherbage à l'eau chaude, renforcé le lavage et balayage des rues (gachat de matériels). Les allées du cimetière ont été engazonnées et les agents désherbent mécaniquement (binette). Enfin s'agissant des stades, les produits phytosanitaires ont été substitués par le travail du sol. La Ville s'équipe en matériels pour adapter ses pratiques.

"Eau contaminée", "analyses alarmantes", "confiance trahie", "double discours", les mots que j'ai pu lire dans le communiqué de presse de la minorité sont inacceptables, parce qu'ils sont outranciers, fallacieux, s'ils ne sont même injurieux.

Que la Ville et son fermier fassent des progrès dans la communication, je ne le conteste pas, et j'ai d'ailleurs demandé aux différents protagonistes d'aller dans ce sens. Mais je ne peux pas laisser dire que la santé des Redonnais a été mise en danger parce que c'est tout bonnement faux. L'eau à Redon est de bonne qualité et nous veillons continuellement pour qu'elle le reste. C'est ce qui a été fait et bien fait en concurrence. Administrer une ville, c'est garder la tête froide, c'est décider et agir quand il le faut. »

**Pascal Duchêne, maire de Redon**



## Massérac Les Infos 30/01/19 Massérac Photographie : un club de sept passionnés

L'association Massérac Photographie aborde sa troisième année dans la sérénité et le désir de progresser encore plus. C'est ce qu'a exprimé Sébastien Mouraud, président, à l'occasion de l'assemblée générale du 21 janvier.

L'association est animée par la présence de sept photographes amateurs de Massérac et de Langon. Le groupe partage une forte passion de la photo. « C'est avant tout un loisir et une activité portée vers le plaisir et la créativité photographique. »

Le président a dressé le bilan moral de l'année dernière : grande exposition de 150 clichés à la salle polyvalente en septembre, présentation de photos au centre commercial Leclerc à Saint-Nicolas-de-Redon, élaboration d'un calendrier pour 2019 avec des photographes de Massérac, participation aux Musicales de Redon. L'autre satisfaction est la mise à disposition d'un local par la municipalité.

L'année 2019 s'annonce aussi riche : une seconde exposition sera organisée à Massérac, en novembre, sur la faune et la flore et l'habitat local. Le partenariat avec le magasin Leclerc sera reconduit avec une nouvelle exposition autour de paysages du 11 au 25 février prochains. Le calendrier de 2020 sera confectionné vers la fin de l'année. De plus, Massérac Photographie continue ses sorties mensuelles, la prochaine aura lieu samedi 16 février prochain. Quant aux réunions, elles se déroulent le premier lundi de chaque mois. L'objet étant d'échanger sur les photos et de préparer les projets et autres objectifs de l'association.

➔ Contact : 0789.23.12.05.